

## La ministre du travail porte plainte après des fuites dans la presse

PAR MANUEL JARDINAUD ET DAN ISRAEL  
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 9 JUIN 2017

Muriel Pénicaud a indiqué qu'une plainte pour « *vol de document* » et « *recel* » avait été déposée par son ministère, à la suite de la publication par *Libération* d'un document interne sur un bouleversement total du code du travail.

Ahurissant. Le ministère du travail vient de porter plainte contre « X » après la fuite d'un document de son administration concernant la réforme du code du travail actuellement en discussion. Selon France Info, **qui a dévoilé l'information**, la ministre Muriel Pénicaud explique que **ce document publié par le quotidien *Libération*** le 7 juin « *porte atteinte à l'honneur et à l'intégrité de toute l'administration* ». « *Ce sont quelques personnes qui ont enfreint la loi, le secret professionnel, qui ont volé ou divulgué des documents* », a-t-elle ajouté. L'administration poursuit donc pour « *vol de document* » et « *recel* ». Ce dernier qualificatif vise directement *Libération*. Une enquête interne a par ailleurs été lancée, menée par l'Inspection générale des affaires sociales (Igas). Un employé du ministère évoque une ambiance « *très tendue* », avec « *une pression énorme mise sur la direction générale du travail* », le service qui a rédigé la fameuse note.

**Le document en question** a jeté le trouble sur la réelle volonté de dialogue du gouvernement avec les partenaires sociaux. De fait, les fonctionnaires de la direction générale du travail ont planché sur des hypothèses de réforme encore jamais annoncées, comme celle du CDD ou de l'augmentation du seuil des effectifs pour le déclenchement des plans sociaux. La forme même du document montre que les services du ministère ont rédigé des bribes de ce que pourraient être les nouveaux articles de loi, une fois la réforme passée.

Sur tous ces sujets explosifs, le ministère avait pourtant démenti dans la foulée travailler dans cette direction. La ministre avait même prétendu que ce fichier ne provenait pas de ses services et n'avait

aucune valeur... « *Je croyais que ces documents n'étaient pas importants, mais apparemment ils avaient un peu de valeur*, ironise Luc Peillon, l'un des deux journalistes de *Libération* auteurs du scoop. *La vérité, c'est que nous avons sans doute carbonisé le processus de concertation du gouvernement, et qu'ils sont très embêtés.* »

Par ailleurs, le journal souligne qu'il est assez rare qu'une plainte concernant une fuite de document évoque le « *recel* », ce qui permet de cibler particulièrement un média, et de rechercher ses sources. C'est exact, même si Mediapart a été plusieurs fois la cible d'une telle procédure, **ce que dénonçait** encore il y a quelques jours Edwy Plenel. Le quotidien a protesté officiellement dans le courant de l'après-midi, **dans un article** signé par son directeur, Laurent Joffrin.

« *Nous sommes surpris par l'agressivité du gouvernement vis-à-vis de la presse. Cela crée une ambiance pas très saine pour ce début de mandat* », commente Luc Peillon. Cette plainte sert en effet à envoyer un message clair aux fonctionnaires et autres syndicalistes tentés d'informer les journalistes sur les plans possiblement non avoués du gouvernement : les sources anonymes seront traquées et, si possible, punies. Une façon non seulement de contourner le droit de la presse, mais aussi de verrouiller encore plus la communication gouvernementale et de tenter de garder la haute main sur l'agenda politique et social, sans qu'une information alternative ne vienne perturber le processus qui se veut bien huilé. L'annonce de la plainte est intervenue quelques heures à peine avant **les révélations de Mediapart** sur le coup de fil menaçant du garde des Sceaux François Bayrou à Radio France, pour se plaindre d'une enquête qui était en cours.

Et pour cause. La divulgation d'informations non officielles depuis le lancement des consultations entre l'exécutif et les partenaires sociaux n'a fait qu'envenimer un relatif climat de confiance qui s'était instauré au départ. Mais, dès le 31 mai, les choses se compliquent quand **Mediapart révèle le calendrier parlementaire** exact et ultra serré de la réforme, qui

doit mener à l'automne à l'adoption des ordonnances modifiant en profondeur le code du travail. Le 5 juin, c'est le **quotidien *Le Parisien* qui dévoile un document** daté du 12 mai et présenté, peut-être abusivement, comme un avant-projet de loi. Il n'empêche : le texte est explosif et trace des pistes de réforme radicales. Vient donc ensuite, le 6 juin, **l'article de *Libération*** avec le résultat du travail de l'administration sur le projet de loi à venir.

Le gouvernement est à fleur de peau. Les syndicats aussi. Car les réactions n'ont pas tardé après les informations parues dans la presse. Philippe Martinez,

le secrétaire général de la CGT, a **estimé le 8 juin** que le gouvernement avançait masqué. Sa confédération s'est fendu **d'un communiqué** on ne peut plus explicite et offensif, qualifiant la méthode gouvernementale d'enfumage et de camouflage. Laurent Berger, à la tête de la CFDT, a raidi sa position à la suite des différentes informations parues dans la presse. Sur CNews, le 6 juin, il avait prévenu : *« Je le dis tout de suite : s'il veut travailler sur un certain nombre de pistes qui sont amenées dans certains journaux ces jours-ci, il faut qu'il arrête tout de suite, ça ne sert à rien de mener la réflexion car pour la CFDT, c'est non. »*

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.